

**Evaluation ex post de l'impact des 35 heures sur la demande de travail  
et les performances économiques des entreprises 1**

**BUNEL Matthieu**

Université Laval,

Centre inter universitaire sur le risque les politiques économiques et l'emploi (CIRPEE)

Université de Savoie,

Institut de recherche en gestion et économie (IREGE)

E-mail : matthieu.bunel@univ-savoie.fr

Cet article analyse l'impact a posteriori du passage à 35 heures sur la performance des entreprises. Un échantillon de plus de 30 000 entreprises issu de l'appariement des bases UNEDIC, URSSAF et SUSE est utilisé. La décision des entreprises de passer à 35 heures n'est pas le résultat d'un processus aléatoire. Ce choix dépend des performances passées des entreprises mais également des anticipations des entreprises à l'égard des effets de la RTT sur leurs performances futures. Cette interdépendance entre les performances des entreprises et leur choix organisationnel à l'égard des 35 heures conduit à analyser simultanément : i) l'impact de la réduction du temps de travail sur les performances des entreprises et ii) l'influence des anticipations des entreprises concernant l'évolution de leurs performances avec ou sans réduction du temps de travail sur la décision de mettre en oeuvre la réduction du temps de travail. Les résultats (très) provisoires obtenus semblent démontrer que le passage à 35 heures n'a pas eu pour conséquence de dégrader la situation économique des entreprises comme le supposaient un grand nombre d'analyses théoriques prospectives.

Key words: Evaluation politique publique, Performances économiques, Productivité, Emploi, Panel, 35 heures

J.E.L. codes : L23 - C34 - C35